

1 année GRATUITE à **Comedien.be**

&

50 % de réduction pour les années suivantes !

Chers membres de l'Union,

Nous sommes heureux de vous informer que vous pouvez profiter d'avantages exclusifs non négligeables grâce à notre nouvelle convention de **PARTENARIAT** avec l'**a.s.b.l. VERTIGE** et le site **COMEDIEN.BE**¹ (<http://www.comedien.be>)

Concrètement, voici vos avantages en tant que membre de l'Union des Artistes du Spectacle en ordre de cotisation :

1/ Vous êtes déjà inscrit sur le site Comedien.be ?

A partir du 30/04/2009 et jusqu'au 30/04/2012, vous aurez droit à UNE REDUCTION DE 50 % soit 17,50 € minimum d'économie par an² !

2/ Vous n'êtes pas encore inscrit sur le site Comedien.be ?

Comme cadeau de bienvenue et dans le cadre de notre convention de partenariat, Comedien.be vous offre la GRATUITE sur l'abonnement de base pendant au moins une année et ce, jusqu'au 30/04/10³, soit 35 € minimum d'économie ! Ne tardez pas à vous inscrire à Comedien.be pour profiter de cette offre le plus longtemps possible⁴ ! De plus, vous aurez droit à UNE REDUCTION DE 50 % pour les années suivantes, soit 17,50 € minimum d'économie par an !

¹ Offre valable pendant la durée de la convention (3 ans à dater de sa signature). Le texte de la convention ainsi que ses conditions générales et particulières sont en ligne sur notre site internet : <http://www.uniondesartistes.be>

² Les 50% sont applicables sur tous les types d'abonnements *comédiens* et *métiers* (abonnement de *base* et abonnement *vidéo*) en vigueur sur Comedien.be et ce, quels qu'en soient les montants durant la durée de la convention.

³ Exemple : si vous vous inscrivez à Comedien.be le 1/03/09, vous aurez droit à 14 mois de gratuité car celle-ci court jusqu'au 30/04/10 !

⁴ Cette offre ne vous engage en rien pour la suite, vous aurez la possibilité de ne pas prolonger cet abonnement et de ne payer aucune cotisation.

3/ Vous n'êtes pas encore membre de l'Union des Artistes du Spectacle mais vous comptez le devenir ?

L'Union des Artistes du Spectacle vous offre la GRATUITE sur l'abonnement de base pour la première année de cotisation à Comedien.be, soit 35 € minimum d'économie !

De plus, vous aurez droit à UNE REDUCTION DE 50 % pour les années suivantes, soit 17,50 € minimum d'économie par an !

4/ Vous souhaitez vous inscrire à Comedien.be mais vous n'avez pas d'ordinateur ni d'adresse e-mail ?

Votre première année d'abonnement à Comedien.be sera GRATUITE (35 € minimum d'économie !) à condition que vous vous inscriviez avant le 30/04/09 et que vous ayez pris rendez-vous avec notre bureau avant cette date pour procéder à votre inscription.

Par la suite, vous aurez également droit à UNE REDUCTION DE 50 % pour les années suivantes, soit 17,50 € minimum d'économie par an !

Note : les inscriptions se font très facilement à partir de tout ordinateur relié à internet. Si toutefois, vous n'avez pas d'ordinateur ou si vous ne possédez pas d'adresse e-mail, nous pouvons procéder à votre inscription personnelle, à condition que vous ayez pris rendez-vous au préalable avec notre bureau à partir du 1^{er} mars 2009 et AVANT LE 30 AVRIL 2009 ! Vous devrez également venir à ce rendez-vous munis de 3 photos (format papier) et d'un CV actualisés.

Pourquoi devenir membre de Comedien.be ?

Comedien.be a été créé il y a 6 ans par des comédiens et l'asbl Vertige. Ce site s'est donné deux missions principales : la **circulation de l'information** (castings, petites annonces, infos juridiques, forum...) et l'**insertion professionnelle**. En marge, l'asbl organise également des **formations** pour comédiens professionnels.

Comedien.be reprend également les compagnies et les autres métiers du spectacle : danseurs/chorégraphes, musiciens, photographes, scénographes, maquilleurs, costumiers...

Le site compte aujourd'hui près de **1000 visites/jour** et est devenu un outil incontournable dans le secteur.

Etre **abonné** à Comedien.be (c'est-à-dire en payant une cotisation annuelle), en tant qu'artiste ou compagnie, c'est bénéficier de services utiles et d'**avantages** non négligeables :

- Pour les artistes, c'est la présence de votre **CV** (parcours, formations, projets.) sur le site, avec jusqu'à dix **photos** et même, si vous le désirez, moyennant un supplément de cotisation, des extraits **vidéo**, cinéma, courts-métrages, spectacles, ... Bref, une bonne manière de vous faire connaître puisque le site est régulièrement visité par des professionnels à la recherche de certains " profils ". Vous pouvez d'ailleurs constater que de nombreux artistes ont trouvé du travail grâce au site dans la rubrique "**témoignages**". Des directeurs de castings et metteurs en scène témoignent également en expliquant pourquoi comedien.be est un outil efficace pour eux.

- ▶ Si vous cumulez plusieurs casquettes, les autres inscriptions (en tant que metteur en scène, auteur, scénographe, musicien, ...) sont gratuites, une seule cotisation vous donne droit à plusieurs métiers.
- ▶ Vous recevez en outre des codes d'accès personnels pour la **mise à jour** de vos photos et cv.
- ▶ Un service de **castings** dynamique vous envoie un email dès qu'un casting vous correspond, selon les critères que vous avez encodés (aptitudes, couleur de cheveux, taille, etc.)
- ▶ Pour tous les abonnés, les **stages** pour comédiens professionnels sont proposés à des prix réduits !
- ▶ Grâce à un partenariat avec le site français « Le Comoedia », vous bénéficiez d'un abonnement à prix réduit pour figurer sur ce site (-75% du prix). En effet pour 30€ au lieu de 120, vous aurez votre page sur ce site reconnu et consulté par les professionnels français. (offre valable exclusivement pour les membres inscrits sur Comedien.be)
- ▶ Vous possédez un **mini-site web** personnel ! En effet, une adresse simple mène directement à votre page : www.comedien.be/votreprenometnom. Vous pouvez même l'indiquer sur une carte de visite.
- ▶ Pour les **compagnies**, c'est se pourvoir d'un outil de promotion performant ; un descriptif de la compagnie mais surtout des spectacles actuellement disponibles avec photos et vidéos ! Ceci constitue évidemment un moyen simple et économique pour la vente de spectacles : plus de dossiers et de photos à retirer mais une simple adresse Internet à communiquer ! Vous pourrez également gratuitement insérer votre spectacle dans notre nouvel agenda culturel (www.demandezleprogramme.be)
- ▶ Comedien.be offre à ses membres des **places gratuites** pour aller voir des spectacles, dès lors qu'il y a un partenariat publicitaire avec une production ! En deux soirées, voilà votre cotisation rentabilisée !
- ▶ A venir : une médiathèque où les artistes pourront insérer des vidéos de bandes annonces, des courts-métrages ou des reportages sur leur travail. Cette médiathèque sera une vitrine dynamique pour tous les membres.

- **Pourquoi payer une cotisation ?**

S'inscrire à Comedien.be, c'est participer à une logique de partage et d'échange au sein de toute la communauté artistique. Comedien.be n'est ni un agent, ni une entreprise commerciale. Les cotisations sont versées par les membres pour couvrir une partie des frais, d'autant que l'asbl (www.vertige.org) ne reçoit toujours pas le moindre subside.

De plus :

- Nous allons bientôt mettre en ligne un tout nouveau site internet pour l'Union. Celui-ci sera réalisé par une équipe de professionnels et d'artistes (l'A.s.b.l. VERTIGE),
- L'Union des Artistes du Spectacle aura tout prochainement une « lisibilité » récurrente sur Comedien.be (bannières publicitaires, liens dirigeant les internautes vers notre propre site, informations ciblées, ...),
- Enfin nous développerons une synergie avec Comedien.be au niveau de notre bulletin trimestriel dont le contenu sera enrichi par des articles de fond et des focus particuliers que nous publierons.

Pour l'Union des Artistes du Spectacle,

Pierre DHERTE